

Les coupons ne sont ni repris, ni échangés.

Le spectacle commence à l'heure précise.

Les spectateurs retardataires ne peuvent être placés que lors d'une interruption du spectacle en fonction de l'accessibilité.

La revente de ce coupon est interdite (loi du 27 juin 1919).

Si le spectacle doit être interrompu au delà de la moitié de sa durée, le présent billet ne sera pas remboursé.

La direction peut être amenée à modifier les programmes ou les distributions, dans ce cas les billets ne seront ni échangés, ni remboursés.

Il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer.

Nuits du Piano Paris

Direction Artistique